Introduction

Christel Cournil¹

L'élaboration d'un tel ouvrage portant sur les grandes affaires climatiques peut étonner aux premiers abords tant le défi est de taille. Certes si l'on s'en tient au contentieux français, – encore embryonnaire –, les quelques espèces pendantes devant le juge civil ou administratif ne suffisent pas pour en faire un ouvrage. Si l'on élargit l'étude du contentieux climatique à l'échelle européenne, on trouve des espèces particulièrement innovantes sur le plan des stratégies judiciaires engagées (V. affaire *People's Climate case²*) et des recours déjà jugées devant les prétoires nationaux comme la désormais célèbre affaire néerlandaise *Urgenda³*. La ligne éditoriale de ce projet a consisté à ne pas se limiter à cette échelle régionale en en élargissant le champ pour proposer le premier livre commentant les principales affaires climatiques du monde. Un autre ouvrage collectif en langue anglaise est en projet⁴ et un « guide pratique » classant les principaux contentieux climatiques devrait être présenté lors de la prochaine conférence des parties (COP) à Glasgow.

Cet ouvrage est inédit dans sa démarche. En s'inscrivant dans la tradition juridique des célèbres « Grands arrêts », cette publication collective émanant de plus d'une trentaine d'auteurs aux profils d'écriture variés (universitaires confirmés, jeunes chercheurs, avocats, juristes d'association) a pour ambition de dessiner les principaux contours de la « justice climatique » qui apparait graduellement au fil des procès. Ce livre rassemble un échantillon représentatif d'affaires rendues ou encore en instance sur des questions climatiques très variées : demande indemnitaire de « victimes climatiques », contestation du manque d'ambition climatique des États ou du non-respect des trajectoires de réduction des gaz à effet de serre (GES), demande de désinvestissements dans les énergies fossiles, poursuites d'activistes du climat, etc.

¹ Professeure de droit public (HDR) à Sciences Po Toulouse, membre du LASSP et associée à l'IDPS (Université Sorbonne Paris Nord), membre de la Structure Fédérative « Les Communs ».

V. notamment le Commentaire Les «People's Climate Case» c. Union européenne (E. Brosset et E. Truilhé).

³ V. les deux commentaires de l'affaire: Cour du District de La Haye, Fondation Urgenda contre Pays-Bas (A.-S. Tabau et C. Cournil) et Cour suprême des Pays-Bas, Pays-Bas c. Urgenda, (D. MISONNE).

⁴ W. Kahl et M.-P. Weller (eds.), Climate Change Litigation Liability and Damages from a Comparative Perspective, à paraître en octobre 2020.

⁵ M. Wewerinke-Singh & S. Mead (dir.), Fighting climate change: A best practice guide for judges and courts, IUCN World Commission on Environmental Law Climate Change Specialist Group: https://www.iucn.org/commissions/world-commission-environmental-law/our-work/climate-change-specialist-group/fighting-climate-change-a-best-practice-guide-judges-and-courts (27 avril 2020).

⁶ Liste des auteurs dans cet ouvrage.

⁷ A. MICHELOT (dir.), La justice climatique, Bruylant, 2016, 374 p.